

COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 24 FEVRIER 2021

ETAIENT PRESENTS

DELEGUES TITULAIRES

GRAND ANGOULEME

M. Gérard ANDRIEUX
Mme Jacqueline BATIME
Mme Mireille RIOU
M. Christophe CHOPINET
M. Mathieu LABROUSSE

M. Jean-Charles DOBY
M. Jean-Noël GUEDON
M. Philippe TEXIER

CDC DU ROUILLACAIS

M. Rodolphe PREVOST
M. Jean-Marie GASCHET

M. Michel GOYON

CA DU GRAND COGNAC

M. Dominique MERCIER

CDC CŒUR DE CHARENTE

M. Alain MORANGE

M. Jean RAINETEAU

DELEGUES SUPPLEANTS VOTANTS

GRAND ANGOULEME

M. Hervé GUICHET
M. Lionel FERRAND

Mme Eliane REYNAUD

DELEGUEE SUPPLEANTE NON VOTANTE

CDC CŒUR DE CHARENTE

Mme Corinne JOUBERT

Pouvoir : M. Jacky PLANTIVEAU à M. Dominique MERCIER

PARTICIPAIENT

M. Mathieu TALLON, Directeur – Technicien rivière

Mme BUTAUD Isabelle, trésorière

Mme Corinne GUERIN, Secrétaire

Mme Sabrina ERDOGAN, Secrétaire

Mme Clothilde ROUSSEAU, technicienne risques inondations et ruissellements

M. Quentin GOEDERT, technicien milieux aquatiques

ETAIENT EXCUSES

DELEGUES TITULAIRES

CDC DU ROUILLACAIS : M. Fabrice BERTRAND

CA DU GRAND COGNAC : M. Jacky PLANTIVEAU

GRAND ANGOULEME : M. Thierry CHARBONNAUD

DELEGUEE SUPPLEANTE

GRAND ANGOULEME : Mme Corinne MEYER

Séance ouverte à 18H10

☞ ☞

18h24 : Arrivée de M. Mathieu LABROUSSE, délégué titulaire de Grand Angoulême.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 28 10 2020 :

Monsieur le Président demande à l'assemblée si des remarques sont à faire sur le compte rendu du Comité Syndical du 28 10 2020.

Aucune remarque n'est faite.

Le compte rendu du dernier comité est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Monsieur le Président présente les deux nouveaux arrivants au SYBRA :

- Mme ERDOGAN Sabrina, secrétaire en binôme avec Mme Corinne GUERIN, arrivée au SYBRA le 16 novembre 2020
- M. GOEDERT Quentin, Technicien en Milieux Aquatiques, arrivé au SYBRA le 01 novembre 2020.

POINTS SUR LES INONDATIONS DE DEBUT FEVRIER :

M. TALLON explique les problèmes rencontrés lors des inondations. Les agents ont été très sollicités sur la plupart des bassins sur toute la période du lundi 01/02 au dimanche 07/02. Les agents en astreinte sont intervenus dans la nuit de lundi à mardi de 1h à 4h30 du matin, samedi et dimanche.

- La Charraud est sortie de son lit à de nombreux endroits, plusieurs dizaines de maisons ont été touchées (Voeuil et Giget, La Couronne)
- La Touvre a été influencée par les niveaux d'eau de la Charente, inondant la partie basse de Gond-Pontouvre, route de Vars. La dernière crue connue sur ce secteur était celle de 2007. Cette année, le niveau est monté au-delà des niveaux connus en 2007 (20 cm).
- La Boëme est sortie de son lit à de nombreux endroits, notamment à Mouthiers sur Boëme, la Couronne, Nersac inondant plusieurs habitations.

M. TALLON rappelle les règles et l'importance de l'ouverture des vannes en temps et en heure, que les riverains ne respectent pas toujours. Des courriers vont leur être envoyés pour rappeler leurs obligations. L'intérêt d'être sur le terrain sur ces périodes permet le recueil d'informations, les prises de photos afin de valoriser les données ultérieurement. De plus, ces éléments ont été compilés et envoyés en Préfecture pour appuyer notamment la reconnaissance de certaines communes en catastrophe naturelle.

M. TEXIER rajoute l'importance de la reconnaissance des communes placées en catastrophe naturelle (prise en charge par les assurances).

M. DOBY souligne la forte présence du SYBRA sur ces événements et du soutien auprès de communes impactées. Il souligne qu'il est nécessaire de traiter les dommages sur quelques ouvrages prioritaires (dégradés par la crue) sans plus attendre, et informe que les travaux ont été discutés au dernier bureau et que des courriers ont été faits aux propriétaires. Le prochain bureau devra valider les interventions sous couvert de l'intérêt général.

M. GUICHET interroge pour savoir si nous connaissons le niveau d'eau avec les stations limnimétriques.

M. TALLON répond que les données sont retranscrites sur les graphiques qui sont présentés ce soir. Ces graphiques nous permettent de voir les variations de niveau d'eau tout au long de l'année et qu'ils sont d'une aide précieuse lors de la gestion de la crise.

M. FERRAND fait référence à 1982, quel pourcentage par rapport à cette crue ?

M. TALLON informe que cette crue est en dessous de celle de 1982 (crue centennale - 72 cm de moins sur le fleuve à Angoulême), mais au-dessus de celle de 2007 (crue décennale - 15 cm de plus que la référence de 2007 sur le fleuve Charente à Angoulême).

M. TEXIER demande quel est le moyen de réaction face à cette crise, en lien avec Mme ROUSSEAU, quel travail peut être fait avec les propriétaires ?

Mme ROUSSEAU informe qu'il y a un recueil d'information souhaitable avec les communes, notamment celles les plus impactées. Elle rappelle qu'un mail a été envoyé aux communes pour obtenir des informations sur les structures impactées (maisons, caves, garages, routes...), également l'envoi de photos à l'appui et que toutes les informations sont bonnes à prendre. Il y a également un travail de fond avec la Préfecture et les communes sur les plans communaux de sauvegarde (PCS) qu'il serait bon de remettre à jour.

M. TALLON insiste sur le fait que certaines communes n'ont pas anticipées l'importance de ces crues et qu'il y a un travail à réaliser avec ces dernières (sites d'alertes, des vigies crues...), et les propriétaires.

Mme RIOU informe que la commune de Gond-Pontouvre a réfléchi sur la problématique, et fait référence à l'application SMS, « risque imminent ».

M. TEXIER dit que sa commune est abonnée à « PANNEAUPOCKET ».

M. FERRAND indique qu'il y a également l'application « Intramuros ».

ORDRE DU JOUR :

1. Compte de gestion 2020
2. Compte administratif 2020
3. Affectation des résultats 2020
4. Orientations budgétaires 2021
5. Perspectives de recrutement en 2021
6. CDG16 : avenant n° 1 à la convention relative à la santé et à la prévention des risques professionnels (médecine professionnelle)
7. CDG16 : Nouvelle convention de service « recrutement-remplacement-renfort »
8. Appel à projet Région Nouvelle Aquitaine continuité écologique

✓ Questions diverses

- Point réalisé avec nos membres sur les contributions annuelles
- COPIL : mise en œuvre en contexte sanitaire
- Atlas biodiversité intercommunal (Grand Angoulême)
- Journée de la Touvre 2021

M. FERRAND exprime qu'il est récurrent et désolant de ne pas être contacté par les titulaires et donc de ne pas être informer de leurs absences, ce qui est un manque de savoir vivre et de compétences professionnelles.

M. TALLON répond que le SyBRA est dans le même cas que lui et que nous n'avons pas de retour non plus sur l'absence de nombreux délégués.

COMPTE ADMINISTRATIF 2020 :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT : 644 966.73 €
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT : 539 139.05 €

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT 2019 : 501 054,11 €
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE 2019 : 33 808.01 €
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT CLOTURE 2020 A REPORTER SUR 2021 : 1 146 020.84 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT : 77 656.05 €
DEPENSES D'INVESTISSEMENT : 86 430,30 €

DEFICIT D'INVESTISSEMENT : 8 774.25 €
EXCEDENT D'INVESTISSEMENT REPORTE 2019 : 142 947.05 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT CLOTURE 2020 A REPORTER SUR 2021 : 220 603.10 €

FONCTIONNEMENT : Taux de réalisation entre BP 2020 et CA 2020

Dépenses :

Prévisions BP 2020 (hors virement) : 959 148,33 €
Réalisé Compte administratif 2020 : 539 139,05 €
Soit un taux de réalisation des dépenses de 56,21 %

Recettes :

Prévisions BP 2020 (hors excédent) : 618 027,00 €
Réalisé Compte administratif 2020 : 644 966,73 €
Soit un taux de réalisation des recettes de 104,35 %

INVESTISSEMENT : Taux de réalisation entre BP 2020 et CA 2020

Dépenses :

Prévisions BP 2020 (hors virement) : 456 641,30 €
Réalisé Compte administratif 2020 : 86 430,30 €
Restes à Réaliser à reporter en 2021 : 81 700,00 €
Soit un taux de réalisation des dépenses de 36,82 %

Recettes :

Prévisions BP 2020 (hors excédent) : 313 099,93 €
Réalisé Compte administratif 2020 : 77 656,05 €

Restes à Réaliser à reporter en 2021 : 0 €
 Soit un taux de réalisation des recettes de 24,80 %

M. TALLON précise que 100% des programmes étaient engagés en 2020.

PRESENTATION COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Fonctionnement : Dépenses

- Charges à caractère général :	117 398,74 €
- Charges de personnel :	330 391,66 €
- Autres charges de gestion courante :	47 089,81 €
- Charges exceptionnelles :	1 510,51 €
- Dotations aux amortissements :	42 748,33 €

TOTAL	539 139,05 €

Fonctionnement : Recettes

- Atténuation des charges :	2 077,96 €
- Produit de gestion courante :	742,65 €
- Subventions, participations :	626 573,51 €
- Autres produits de gestion :	4 591,79 €
- Autres produits exceptionnels :	886,82 €
- Opérations d'ordre :	10 094,00 €

TOTAL	644 966,73 €

M. TALLON détaille le chapitre des autres produits exceptionnels : il s'agit du rachat de parts sociales des anciens syndicats, ainsi que le chapitre des opérations d'ordre, qu'il s'agit de subventions amorties (Etudes et véhicule MERCEDES VITO).

CONTRIBUTIONS EPCI 2020 : 320 000 € :

EPCI à FP - SyBRA	Représentation dans SyBRA - %		Besoin 320 000 euros en 2020		
	Vis-à-vis de la surface	Vis-à-vis de la population sur BV	Vis-à-vis de la surface	Vis-à-vis de la population sur BV	50 / 50
Grand Angoulême	62,72	84,75	200 695,00 €	271 212,60 €	235 953,80 €
Grand Cognac	11,05	5,80	35 362,25 €	18 573,02 €	26 967,64 €
Rouillacais	11,57	4,04	37 038,06 €	12 919,16 €	24 978,61 €
Lavalette/Tude/Dronne	6,70	1,59	21 451,68 €	5 100,20 €	13 275,94 €
Cœur de Charente	7,95	3,81	25 453,01 €	12 195,02 €	18 824,01 €

Investissement : Dépenses

- Programmes :	60 512,70 €
- Hors programme :	15 823,60 €
(plantations, logiciels, matériel informatique – nouveau serveur)	
- Opération d'ordre :	10 094,00 €
- Opération patrimoniale :	0,00 €

TOTAL -----
86 430,30 €

Restes A Réaliser : 81 700,00 € (programmes en cours)

M. TALLON précise les études ont pu être avancées, mais qu'il n'y a pas eu de travaux en raison du confinement et de la liquidation judiciaire de l'entreprise MLTP qui devait réaliser 300 000 euros de travaux sur la Nouère en 2020.

Investissement : Recettes

- Dotations (FCTVA) :	5 013,14 €
- Affectation (1068) :	0,00€
- Subventions :	29 300,26 €
- Amortissements :	42 748,33 €
- Opérations d'ordre :	594,32 €
- Opérations patrimoniales :	0,00 €
	----- 77 656,05 €

Restes A Réaliser : 0 €

INVESTISSEMENT DEPENSES : Les restes à réaliser (RAR) à affecter au BP 2021

Les restes à réaliser sont les sommes provisionnées sur les programmes en cours de l'année qui permettent de pouvoir réaliser des études ou travaux et payer les factures correspondantes pendant cette période.

DEPENSES			
ARTICLE OPERATION	INTITULE	VOTE BP	RAR 2020
2031 P13	FRAIS D'ETUDES DIG PPG 5 BASSINS VERSANTS	30 000,00 €	5 000,00 €
2031 P15	FRAIS D'ETUDES TRAVAUX LISTE 2 + RN 141	30 000,00 €	5 000,00 €
2031 P16	FRAIS D'ETUDES DIG PPG BOEME ANGUIENNE	51 000,00 €	18 000,00 €
2031 P17	FRAIS D'ETUDES RUISSELLEMENTS TROTTE RENARD	10 000,00 €	6 000,00 €
2031 P34	ETUDE CONTINUITE ECOLOGIQUE SUR 4 OUVRAGES DE LA TOUVRE	0,00 €	7 000,00 €
2051	CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES (LOGICIELS)	3 000,00 €	500,00 €
2121	PLANTATIONS	2 000,00 €	200,00 €
2182	MATERIEL DE TRANSPORT	8 000,00 €	8 000,00 €
2183	MATERIEL BUREAU ET INFORMATIQUE	11 641,70 €	2 000,00 €
2312 P15	TRAVAUX NOUERE LISTE 2 + RN 141	165 000,00 €	30 000,00 €
TOTAL DES DEPENSES A REPORTER		310 641,70 €	81 700,00 €

RECETTES			
ARTICLE OPERATION	INTITULE	VOTE BP	RAR
	NEANT		
TOTAL DES RECETTES A REPORTER		0,00 €	0,00 €

PRESENTATION DU COMPTE DE GESTION 2020 :

Madame BUTAUD, receveur de la Trésorerie de la Couronne dont nous dépendons, reprend les éléments du Compte de Gestion 2020.

Elle précise que le Compte de Gestion 2020 est en accord avec le Compte Administratif 2020, et qu'aucune anomalie a été rencontrée avec Hélios.

Elle indique que c'est une malchance pour l'entreprise qui a été liquidée (MLTP).

M. GUICHET demande si une étude est faite sur le choix des entreprises et sur la viabilité financière de ces dernières. M. TALLON précise que toutes les pièces sont demandées aux entreprises, mais que dans le cas présent, la liquidation a été brusque et rapide. En effet, les dirigeants ont souhaité, pour des raisons de mauvaise entente, fermer et liquider leur entreprise. Cette dernière n'était en rien en faillite.

M. DOBY répond que le dossier de candidature de l'entreprise était conforme aux normes.

M. GOYON demande s'il y eu une perte d'argent pour le SYBRA.

M. TALLON répond qu'il n'y a pas eu de perte d'argent du SyBRA. Les travaux réalisés en 2019 étaient achevés lors de leur paiement. Une transaction financière a été faite en 2020 pour la retenue de garantie (parfait achèvement des travaux de 2019). Une nouvelle consultation et une délibération a été prise en septembre dernier pour retenir deux candidats en co-traitance pour ces travaux (NATP-RIVOLET).

Résolution :

Après avoir délibéré, le Comité Syndical à l'unanimité des membres présents, décide :

- **D'approuver et voter le compte de gestion 2020**

M. DOBY, Président sort pour le vote du compte administratif 2020.

M. CHOPINET, délégué de GRAND ANGOULEME et doyen d'âge est désigné pour demander de voter le compte administratif 2020 présenté précédemment.

Résolution :

Après avoir délibéré, le Comité Syndical à l'unanimité des membres présents, décide :

- **D'approuver et voter le compte administratif 2020**

AFFECTATION DES RESULTATS 2020

Pour donner suite à la présentation du compte administratif 2020, l'affectation des résultats 2020 est réparti de la manière suivante :

	RESULTAT CA 2019	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT	RESULTAT DE L'EXERCICE 2020	RESTES A REALISER 2020	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	142 947,05 €		- 8 774,25 €	Dépenses 81 700,00 €	-81 700,00 €	52 472,80 €
				- €		
FONCT	501 054,11 €	- €	105 827,68 €	Recettes		606 881,79 €

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU	31/12/2020	606 881,79 €
Affectation obligatoire :		
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)		- €
Solde disponible affecté comme suit :		
Affectation complémentaire en réserves (c/1068)		
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)		606 881,79 €
Affectation à l'excédent reporté d'investissement (ligne 001)		134 172,80 €
Total affecté au c/ 1068 :		- €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU	31/12/2020	
Déficit à reporter (ligne 002)		

Résolution :

Après avoir délibéré, le Comité Syndical à l'unanimité des membres présents, décide :

- D'approuver les résultats 2020 :

002- Excédent de fonctionnement 2020 : 606 881.79 €

001 -Excédent d'investissement 2020 : 134 172.80 €

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2021 :

RECETTES FONCTIONNEMENT 2021 :

013 Atténuation des charges : 0 €

70 : Produits de gestion courante : 500 €

74 : Dotations, subventions et participations : 641 500 €

74718 autres participations : 30 000 € ASP chantier d'insertion : subvention comportant une part fixe et une part variable suivant les sorties positives réalisées (formation, CDI...)

7472 : subventions et participations régions : 4500 € postes techniciens

7473 : subventions et participations départements : 7 000 € (chantier d'insertion)

74751 : subventions GFP de rattachement : 380 000 € contributions EPCI

7478 : participations autres organismes Adour Garonne : 220 000 € (solde 2020 postes techniciens, équipe, secrétariat, travaux entretien et hydromorphologie)

75 : Produits de gestion courante : 7 000 €

77 : autres produits exceptionnels : 0 €

042 opérations d'ordre de transfert entre sections : 10 094 €

TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT : 659 094 €

Excédent de fonctionnement reporté : 606 881.79 €

TOTAL GENERAL RECETTES FONCTIONNEMENT : 1 265 975.79 €

M. TALLON souligne que les contributions de EPCI sont en augmentation régulière afin de prendre en compte les compétences GEMAPI, 380 000 € en 2021, puis 20 000 € d'augmentation par an jusqu'en 2031.

M. TALLON indique que l'excédent de fonctionnement permet d'assurer les salaires, les petites dépenses ou en cas de besoin (ex : tempête).

M. TALLON précise que le SYBRA ne peut pas emprunter, car il faut pouvoir rembourser.

M. DOBY intervient en expliquant que la taxe GEMAPI répercutée sur les impôts fonciers des habitants est raisonnable, d'autant plus que le SYBRA risque d'être attendu par beaucoup de monde.

M. TALLON parle également des insertions (départ en mars 2020) et que 2020, reste une année sans chantier à cause du confinement. L'ASP a versé plus que prévu, que l'on doit rembourser en 2021.

EVOLUTION DU PERSONNEL 2021 :

M. TALLON confirme que l'effectif est comblé. Que 2021 sera normalement une année stable et équilibrée.

5 avancements d'échelon pour 2021.

1 CDD à renouveler : Encadrant technique (Mai 2021)

M. TALLON informe que pour la pérennisation du poste de M. BUSSEROLLE, une intégration en catégorie C a été proposée par le Bureau Syndical. Cette proposition serait la plus adaptée au regard de la manière de servir de l'agent et l'ancienneté de ce poste, ouvert en 2005 au Syndicat de l'Echelle.

M. TEXIER explique que ce choix est que M. BUSSEROLLE a fait ses preuves et que c'est important de pérenniser son poste. Cette intégration du poste de M. BUSSEROLLE fera-t-elle l'objet d'un appel à candidatures ?

M. TALLON confirme que oui, il y aura un appel à candidature comme la règle le prévoit.

3 CDDI : en 2021

1 stagiaire GMNF de l'Oisellerie en avril prochain

Pas de nouveaux postes en 2021.

M. DOBY demande s'il y a des observations.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :

011 - charges à caractère général : 460 600 €

61521 entretien de terrains : 191 300 € (12 000 € de travaux de 2020, n'ont pas été payés sur l'exercice)

617 étude et recherches : entretien et viabilisé les stations limnimétriques

6226 honoraires : 25 000 € enquêtes publiques DIG-PPG 8 bassins versants et un suivi juridique annuel

6238 publicité, publication, relation publique : 6 000 € (maquette communication, brochure)

01 - charges du personnel : 483 800 €

64111 personnel titulaire : 250 000 € (150 000 € BP 2020), nouveaux postes

(Adjoint administratif, technicien rivières et encadrant technique).

64131 personnel non titulaire : 11 000 € (73 000 € BP 2020) sans encadrant technique

022- dépenses imprévues : 56 000 € (7,5 % des dépenses réelles de fonctionnement)

67- charges exceptionnelles : 15 000 €

673 titre annulé sur exercice antérieur : 15 000 € (remboursement ASP de 2020 – trop versé)

042- dotations aux amortissements : 42 967.44 €

TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT : 1 126 194.00 €

Virement vers l'investissement : 139 781.79 €

TOTAL GENERAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT : 1 265 975.79 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT :

021- Virement du fonctionnement vers l'investissement : 139 781.79 €
10- Dotations : 6 441.91 €
13- subventions : 218 000 €
28- Amortissements : 42 967.44 €
042 – Opérations patrimoniales : 88,42 €

TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT : 407 279.56 €
Excédent d'investissement reporté : 134 172.80 €
TOTAL GENERAL RECETTES D'INVESTISSEMENT : 541 452.36 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT :

P34 ETUDE SUR 4 OUVRAGES HYDRAULIQUES SUR LA TOUVRE : 0 € RAR 7 000.00 €
P10 TRAVAUX HYDROMORPHOLOGIQUES : 0 € marché terminé – à renouveler
P13 ETUDE DIG PPG 5 BASSINS VERSANTS : 13 000 € RAR 5 000 €
P15 TRAVAUX SUR LA NOUERE : 290 800 € en cours. RAR 35 000 €
P16 ETUDE DIG PPG ANGUIENNE BOEME : 18 000 € RAR 18 000 €
P17 RUISSELLEMENT TROTTE RENARD : 4 000 € RAR 6000 €
P18 TRAVAUX HYDROMORPHOLOGIQUES ET RESTAURATION MILIEUX 2021-2022 : 50 000 €

M. TALLON précise que pour 2021, les axes de travail sont d'achever les 3 études des plans de gestion sur 10 ans (sur 8 bassins versants) et de terminer les travaux de continuité sur la Nouère. Il va falloir aller chercher le financement auprès de la DREAL, COSEA et de l'Agence de l'Eau Adour Garonne.

M. ANDRIEUX insiste sur le fait, que COSEA n'aura pas une existence permanente, d'où l'importance de finir les travaux rapidement pour avoir les subventions de leur part.

M. TALLON informe que pour les travaux d'hydromorphologiques projetés sur la Boème amont (1km), les propriétaires sont d'accord avec notre projet.

M. TALLON rapporte également que à la suite des inondations, l'intégration d'un nouveau programme d'étude DIG PPG Charraud, estimée à 30 000 € serait souhaitable. Il s'agirait d'un plan de gestion (PPG) sur 10 ans, intégrant notamment le risque inondation, mis en exergue lors des dernières crues.

M. FERRAND répond qu'il serait difficile de répondre par la négative, suite aux dégradations évoquées en début de réunion.

M. FERRAND demande si le SyBRA a un volet pollution, car le cours de la Touvre est impacté par les rejets des piscicultures.

M. LABROUSSE informe que la fédération de pêche va faire des études sur les fonds de cette rivière pour trouver l'origine de la maladie des truites sur La Touvre (saprolégniose). Il explique que c'est le rôle de l'État de résoudre les problèmes de pollution.

M. GUICHET demande si le SYBRA fait des relevés de qualité d'eau.

M. TALLON répond que le SYBRA travaille sur ses compétences en dialoguant avec les propriétaires et l'ensemble des usagers. Notre équipe est accréditée pour réaliser des relevés en eaux superficielles. Tous les 2 mois sur 7 stations (dont deux sur la Touvre) dans le cadre du réseau complémentaire de l'Agence de l'Eau Adour Garonne, et que les données peuvent être retrouvées sur le site internet Système d'Information de l'Eau (<http://adour-garonne.eaufrance.fr/>).

M. LABROUSSE dit que dès que l'étude sera réalisée, les résultats seront transmis au SyBRA.

M. TEXIER rappelle que des travaux sur 10 ans, c'est une période courte et souligne que nos travaux s'inscrivent dans une démarche globale, à l'échelle du fleuve mais également du grand ouest. (Charente d'ici 2050, SDGA, SAGE...).

M. TALLON constate que l'Agence de l'Eau reste un bon financeur, et s'adapte à nos effectifs. L'État par le biais de l'ASP, nous aide bien sur les postes d'insertion.

M. TALLON revient sur l'étude DIG PPG Charraud, et demande ce que l'on fait ? Il rappelle que financièrement c'est à peu près 30 000,00 €, que sans plan de gestion sanctionné par une déclaration d'intérêt générale (DIG), on ne peut pas intervenir sur les propriétés privées.

M. DOBY exprime qu'il faut le faire cette année par un bureau d'études, sans attendre de le réaliser en 2022 en interne.

M. GUICHET ajoute qu'il faut traiter les problèmes d'inondation au plus vite.

M. TEXIER dit que sans programme, il est dangereux de prendre des décisions et est en accord avec le lancement d'une étude en 2021.

M. LABROUSSE demande aux membres de se décider toute de suite.

Mme BUTAUD reprend en indiquant que ce n'est qu'une prévision.

M. TALLON demande si quelqu'un est opposé à l'inscription du programme au BP 2021 ?

HORS PROGRAMME : 73 669.94 €

2051 logiciels : 2 500 € RAR 500 €

2121 plantations : 1 000 € RAR 200 €

2128 autres agencements de terrains : 2000 €

21568 matériel et outillage incendie : 3500 €

2182 matériel de transport : 20 000 € RAR 8000 € (Changement de véhicule et/ou achat d'un nouveau)

2183 matériel informatique : 6000 € RAR 2000 €

2184 mobilier : 1500 € Achat de 3 stations limnimétriques (Anguienne médiane et aval Échelle aval)

2188 matériel divers : 37 169,94 €

TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT : 459 752,36 €

RESTES A REALISER : 81 700.00 €

TOTAL GENERAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT : 541 452.36 €

Résolution :

Après avoir délibéré, le Comité Syndical à l'unanimité des membres présents, décide :

- **D'approuver et voter les orientations budgétaires 2021 présentées**

PERSPECTIVE DE RECRUTEMENT EN 2021 :

Monsieur le Président présente aux membres présents, les orientations de renouvellement et de recrutement proposés en 2021.

Agents actuellement au SyBRA :

- 1 renouvellement CDDi (agent en insertion – 28 h/semaine) rupture du contrat en septembre 2020 suite à une embauche
- 1 renouvellement d'un CDD (encadrant technique – 35h/semaine) – fin de contrat mai 2021

En ce qui concerne les nouveaux recrutements :

- Embauche d'un agent en CDDi (Agent en insertion - 28 h/semaine) – missions : renforcer l'équipe technique – embauche au 1er février 2021 contrat d'une durée de 24 mois maximum.
- Création d'un poste d'adjoint technique pour pérennisation du poste d'encadrant technique – 35 h/semaine missions : encadrer le chantier d'insertion et renforcer l'équipe technique - par mutation, détachement ou recrutement direct - embauche mai 2021.

Résolution :

Après avoir délibéré, le Comité Syndical à la majorité des membres présents, décide :

- De valider les recrutements proposés en 2021 et de lancer les offres.
- De donner pouvoir au Président pour signer tous documents nécessaires à ces recrutements.

ADHESION AU SERVICE « RECRUTEMENT-REPLACEMENT-RENFORT » AU CDG 16 DE LA FPT DE LA CHARENTE :

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale propose, avec son service Emploi, d'accompagner les collectivités qui le souhaitent dans le cadre de deux missions :

- L'aide au recrutement d'agents contractuels ou titulaires employés directement par la collectivité ;
- La recherche de candidats et le portage de contrats :
 - ° pour assurer le remplacement d'agents momentanément indisponibles,
 - ° pour apporter un renfort dans le cadre d'un accroissement temporaire ou saisonnier d'activité,
 - ° pour pourvoir la vacance temporaire d'un emploi permanent dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire,
 - ° pour des missions permanentes à temps complet ou non-complet lorsque le poste peut être pourvu par un contractuel (dans la limite de 6 années).

Si la loi du 6 août de Transformation de la Fonction Publique a étendu les possibilités de recours aux agents contractuels, elle a parallèlement imposé un certain formalisme procédural par son décret d'application du 19 décembre 2019 qui vise à garantir le respect du principe de l'égal accès aux emplois publics et l'absence de discriminations.

En outre, le Centre de Gestion fait vivre une base de données de candidats aux divers métiers de la fonction publique territoriale afin de mieux cibler les compétences attendues lors des remplacements ou renforts sollicités par les collectivités adhérentes et élargir les profils proposés.

Pour ce faire, une nouvelle convention de service est proposée à partir du 1^{er} janvier 2021, en application des dispositions des articles 23 et 25 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée. Elle remplace les conventions « intérim » et « S.M.I » qui sont résiliées et prennent fin.

La signature de la convention emporte adhésion au service sans que son utilisation ne soit systématique ni obligatoire pendant la durée de ladite convention.

L'adhésion au service est gratuite. Les prestations sont facturées à la demande.

Considérant que notre collectivité est déjà utilisatrice du service S.M.I et Intérim proposé par le Centre de Gestion ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de convention et ses annexes ;

Résolution :

Le Comité Syndical après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- **D'adopter la convention de service « Recrutement-Remplacement-Renfort » avec le Centre de Gestion de la F.P.T de la Charente,**
- **D'autoriser Monsieur le Président à signer avec le Centre de Gestion de la F.P.T de la Charente, la convention de service « Recrutement-Remplacement-Renfort », ci jointe, ainsi que ses annexes.**

AVENANT N° 1 A LA CONVENTION RELATIVE A LA SANTE ET A LA PREVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS DU CDG DE LA FPT DE LA CHARENTE :

Monsieur le Président fait part à l'assemblée d'une proposition d'avenant, adopté par le conseil d'administration du Centre de Gestion lors de sa séance du 23 juin 2020, pour proroger la durée de validité de la convention relative à la santé et à la prévention des risques professionnels conclue avec celui-ci, jusqu'à une date fixée au 31/12/2026 avec l'introduction d'une souplesse pour faciliter, le cas échéant, la dénonciation de celle-ci.

Il demande à l'organe délibérant l'autorisation de signer cet avenant.

Résolution :

Le Comité Syndical après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- **D'autoriser Monsieur le Président à signer avec le Centre de Gestion de la F.P.T de la Charente l'avenant n°1 à la convention dont le contenu a été exposé et tout acte en découlant ;**
- **D'inscrire au budget et de mettre en recouvrement les sommes dues au Centre de Gestion de la F.P.T de la Charente en application de l'avenant prorogeant ladite convention.**

APPEL A PROJETS NOUVELLE AQUITAINE CONTINUITÉ ECOLOGIQUE

L'appel à projets « Restaurer les continuités écologiques dans les cours d'eau de Nouvelle-Aquitaine » est lancé par la Région Nouvelle-Aquitaine en partenariat avec les Agences de l'Eau Adour Garonne et Loire Bretagne.

Il s'inscrit dans les orientations de la Stratégie régionale sur l'eau et dans la feuille de route Néo Terra adoptée par la Région pour accélérer et accompagner la transition environnementale en Nouvelle-Aquitaine.

Seront sélectionnés en priorité les projets d'équipement et/ou d'effacement d'ouvrages sur les cours d'eau à enjeux relevant :

- de la politique « apaisée » de restauration de la continuité écologique (plan d'action Ministère TES du 20 juin 2018) pour les espèces amphihalines (saumons, aloses, lamproie, anguilles...)
- des axes de « têtes de bassin versant » relevant des listes 1 et 2 du classement des cours d'eau souvent caractérisés par des milieux aquatiques de bonne qualité, fréquentés notamment par la truite fario ou la moule perlière.

La Touvre est un cours d'eau prioritaire pour l'axe Fleuve Charente, tant en termes de qualité d'eau que de quantité. Rendre son caractère naturel et franchissable à la Touvre sur sa partie aval est un enjeu fort pour le territoire.

M. TALLON informe que c'est une prise en charge à 100 % de la dépense pour un effacement d'ouvrage et 80% pour un aménagement. Il indique également que le dossier de candidature doit être déposé avant le 31 mars prochain ou avant le 30 juin de cette année.

Le bureau syndical propose d’inscrire à l’appel à projet 2 ouvrages prioritaires sur La Touvre (Moulin du Gond-route de Vars et Foulpougne).

M. ANDRIEUX demande quels sont les engagements de la Région de la Nouvelle Aquitaine et les enjeux ?

Mme REYNAUD interroge si les effacements seront sur la totalité ?

M. DOBY indique qu’il faut se positionner.

M. TALLON rappelle que pour les cours d’eau classés en liste 2, c’est aux propriétaires de faire les travaux. Néanmoins, dans le cadre de l’intérêt général (retrouver une rivière vivante et sans obstacles), les structures GEMAPI peuvent se positionner pour réaliser les travaux. Au préalable, il y a un gros travail de consultation auprès des propriétaires, des associations, des riverains, des élus...

L’engagement de la Région Nouvelle Aquitaine et de l’Agence de l’Eau Adour Garonne compte 8 millions d’euros hors taxe.

Mme JOUBERT informe qu’il est opportun de partir sur les travaux des 2 ouvrages. L’association CANOE de GOND-PONTOUVRE sur la Touvre qui est un site touristique incontournable sur cette rivière. La démarche du Syndicat est à saluer car les équipes prennent en compte les usages et usagers de l’eau.

Résolution :

Après avoir délibéré, le Comité Syndical à la majorité des membres présents, décide :

- Que le SyBRA candidate à cet appel à projet en intégrant 2 ouvrages prioritaires sur la Touvre (Moulin du Gond-route de Vars et Foulpougne).
- De donner pouvoir au Président pour signer tous documents nécessaires à cet appel à projet Région Nouvelle Aquitaine continuité écologique.

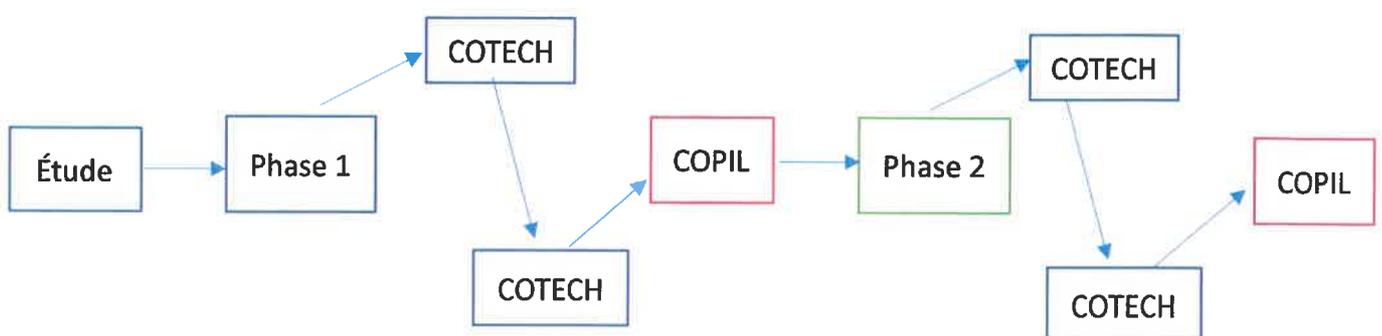
QUESTIONS DIVERSES :

- Point réalisé avec nos membres sur les contributions annuelles (Réunions réalisées en janvier avec la Cdc Lavalette Tude Dronne et Cœur de Charente, en mars Grand Angoulême et Grand Cognac et en attente de RDV pour la CDC Rouillacais)

Demande de rendez-vous avec nos membres début décembre 2020

Informé et discuter de nos futurs plans d’actions, des estimations financières à 10 ans (lien avec plans de gestion), des évolutions souhaitables des contributions

- **COPIL : mise en œuvre en contexte sanitaire**



Il est proposé par le bureau syndical, dans le contexte COVID, de faire avancer nos études en remplaçant les comités de pilotages (COPIL) de fin de phase par la diffusion des mémoires avec un recueil des remarques avant une date butoir. Cela permettra d'entériner la phase et de passer à la suivante, sans perdre trop de temps.

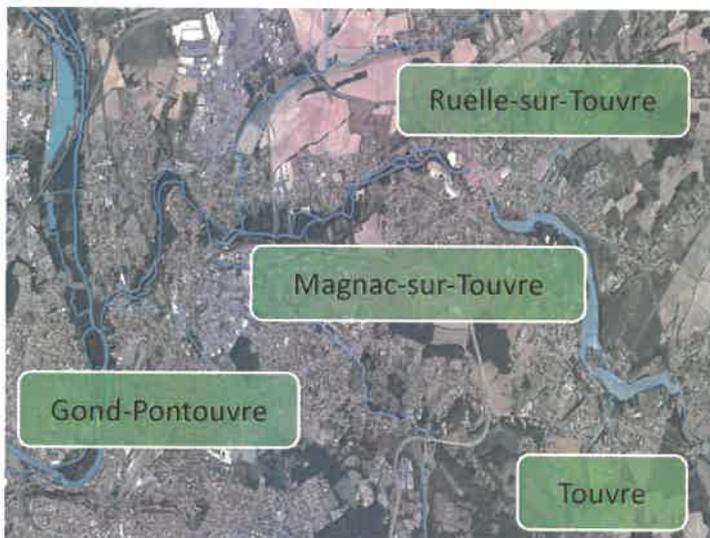
- **Atlas biodiversité intercommunal (Grand Angoulême)**

Grand Angoulême a été retenu pour l'appel à projet Atlas de biodiversité communale de l'OFB. Le projet est de 3 ans à compter du 01/04/2021 et sera articulé autour de 3 composantes :

- Acquisition/ homogénéisation des connaissances naturalistes, ce qui a fait l'objet d'un partenariat spécifique avec Charente Nature et la Fédération de Pêche, avec pour objectif une intégration des données dans les futurs ScoT et PLUi ;
 - Un renforcement de l'ingénierie relative à la biodiversité au sein de Grand Angoulême dans le cadre d'un futur recrutement d'un chargé de mission ;
 - Un renforcement de l'animation territoriale sur la biodiversité :
 - o Programmes pédagogiques liés à la biodiversité : + 28 classes sur 2 années scolaires
 - o 1 manifestation liée à la biodiversité dans chaque commune de l'agglomération sur les 3 années du projet sous diverses formes
 - o L'inscription du projet en lien avec le festival de la biodiversité organisé depuis 2018 par Mouthiers sur Boème. Les prochaines éditions sont prévues en 2021 et 2023.
 - o L'organisation d'événements de formation/sensibilisation des collectivités/usagers/professionnels autour de : énergies renouvelable et biodiversité, aménagement et biodiversité, nature en ville, plantes invasives, valorisation des « plantes sauvages », ... (programme à retravailler)
 - o La mise en place partenariale de sciences participatives
- **Journée de la Touvre 2021 : les 23 et 24/05/2021 (communes participantes : Touvre, Magnac, Ruelle et Gond-Pontouvre)**

Le SyBRA a été contacté par la Mairie de TOUVRE pour l'installation d'un stand pour présenter le syndicat, faire des visites (Sources de la Touvre) et des ateliers durant ces journées.

"La Touvre en Fête", pour cette première édition, débutera sur la commune de Touvre le samedi 22 mai 2021, de 09h00 à 12h00. Puis le relais sera transmis à Magnac-sur-Touvre pour proposer d'autres animations durant l'après-midi et la soirée. Ruelle-sur-Touvre et Gond-Pontouvre feront de même le lendemain, dimanche 23.



Proposition de la commune de Touvre que le SyBRA soit présent pour tenir un stand (kakémonos, vidéos, journaux d'information)

Visite des sources de la Touvre avec deux groupes (histoire, faune, flore, hydrographie, géologie...)

CALENDRIER DES PROCHAINES REUNIONS :

Bureau syndical : mercredi 10/03 à 14 h30
Comité Syndical : mercredi 24/03 à 18 h00

Séance terminée à 20 h 35

RC 80

Le Président,
Jean-Charles DOBY

